





Module 2 : La justice restaurative en action Animation de conférences restauratives

La conférence restaurative a pour objectif de permettre la tenue d'une rencontre volontaire réunissant un nombre plus important et diversifié de participants autour de l'auteur et de la victime afin qu'ils envisagent les caractéristiques et les répercussions du conflit de nature pénale qui les oppose.

Se joignent à eux, toutes les personnes ayant un intérêt à la régulation du conflit et/ou susceptibles d'apporter un support quelconque : amis, personnes en qui l'on a une particulière confiance ou dont on respecte l'opinion, représentants d'institutions éducatives, judiciaires, sanitaires ou sociales, ès qualités de soutien et non d'intervenant référent.

La conférence est mise en œuvre par un animateur spécifiquement formé. Un second animateur peut être présent lorsque la conférence réunit un plus grand nombre de personnes.

Particulièrement adaptée aux mineurs, la conférence restaurative permet d'envisager les possibilités de soutien que l'environnement familial ou social est susceptible d'apporter aux intéressés. Pour l'auteur, il s'agit de l'aider à reconsidérer à l'avenir sa manière d'agir et à réparer les dommages causés à la victime ou à la communauté. Pour la victime, il s'agit de (ré)activer ou de faciliter les soutiens de toute nature, pour l'accompagner sur le chemin de sa restauration.

Objectifs de la formation

Expérimenter la mise en œuvre et l'animation d'une conférence restaurative.

Public

Personnes ayant suivies le module 1 et inscrites dans un projet.

Prérequis

Inscription sur dossier.

Contenu

- Rôle des différents acteurs
- Préparation des entretiens avec la victime ou ses proches d'une part, avec l'infracteur d'autre part (attentes, objectifs, aptitude, limites)
- Travail sur le processus de la conférence
- Organisation de la conférence.

16 stagiaires maximum

Durée en heures

4 jours = 30 heures - de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Date et lieu

à Paris

du 4 au 7 novembre 2019

Formation animée par :

Géraldine BODART - médiatrice, Association Guidance d'Actions Compensatrices, Educatives ou Probatoires - ASBL GACEP, Belgique et l'**Institut français pour la justice restaurative** - IFJR

Méthodes et outils pédagogiques

Apports de connaissances, présentation de la méthodologie, retour d'expériences, mises en situation.

<u>Coût</u>

- Adhérents France Victimes: 500 €

- Partenaires : 600 €

Coût intra: 6 500 €

Évaluation

Évaluation écrite sur le déroulement de la formation et l'adéquation avec les attentes.

Remise d'une attestation individuelle de formation et du certificat de médiateur si conditions acquises.



27 avenue Parmentier – 75011 Paris – 01 41 83 42 00 SIRET : 339 175 705 00054 Code APE : 9499Z